



CA Amiens Métropole (Siren : 248000531)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Amiens
Arrondissement	Amiens
Département	Somme
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	30/12/1999
Date d'effet	30/12/1999

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Alain GEST

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Hôtel de Ville
Numéro et libellé dans la voie	12 Rue Frédéric Petit
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	80000 AMIENS
Téléphone	03 22 71 22 40
Fax	03 22 71 22 49
Courriel	s.pauchet@amiens-metropole.com
Site internet	www.amiens.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	184 918
-----------------------------	---------

Densité moyenne 524,55

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 39

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
80	Allonville (218000180)	790
80	Amiens (218000198)	136 265
80	Bertangles (218000875)	786
80	Blangy-Tronville (218001022)	643
80	Bovelles (218001238)	426
80	Boves (218001246)	3 357
80	Cagny (218001535)	1 223
80	Camon (218001576)	4 469
80	Cardonnette (218001667)	529
80	Clairy-Saulchoix (218001907)	384
80	Creuse (218002178)	197
80	Dreuil-lès-Amiens (218002467)	1 610
80	Dury (218002509)	1 506
80	Estrées-sur-Noye (218002780)	277
80	Ferrières (218002921)	490
80	Glisy (218003648)	843
80	Grattepanche (218003713)	326
80	Guignemicourt (218003812)	412
80	Hébécourt (218004067)	560
80	Longueau (218004653)	5 807
80	Pissy (218005916)	291
80	Pont-de-Metz (218005973)	2 502
80	Poulainville (218006039)	1 319
80	Querrieu (218006120)	636
80	Remiencourt (218006286)	169
80	Revelles (218006302)	515
80	Rivery (218006344)	3 646
80	Rumigny (218006492)	641
80	Sains-en-Amiénois (218006559)	1 241
80	Saint-Fuscien (218006617)	1 414
80	Saint-Sauflieu (218006740)	991
80	Saint-Vaast-en-Chaussée (218006781)	496
80	Saleux (218006807)	2 800
80	Salouël (218006815)	4 155
80	Saveuse (218006856)	1 084
80	Seux (218006898)	178
80	Thézy-Glimont (218007045)	676
80	Vaux-en-Amiénois (218007334)	437
80	Vers-sur-Selle (218007425)	827

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 41

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) <i>en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie</i></li> </ul>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>eau</i></li> <li>- Assainissement collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8</i></li> <li>- Assainissement non collectif <i>Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8</i></li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i></li> <li>- Lutte contre les nuisances sonores <i>lutte contre les nuisances sonores</i></li> <li>- Lutte contre la pollution de l'air <i>lutte contre la pollution de l'air</i></li> <li>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement</i></li> <li>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</li> <li>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</li> <li>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</li> <li>- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1</i></li> <li>- Autres actions environnementales <i>Actions de promotion et de mise en valeur des espaces naturels sensibles d'intérêt communautaire</i></li> </ul>
<p>Services funéraires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires <i>création et gestion d'un crématorium et de son site funéraire associé</i></li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>Actions en faveur de la formation et de l'insertion professionnelle Actions de soutien à la vie associative d'intérêt communautaire</i></li> </ul>
<p>Politique de la ville / Prévention de la délinquance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville</li> </ul>

## Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

## Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs  
*construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche  
*actions de soutien à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation, d'intérêt communautaire*

- Activités culturelles ou socioculturelles  
*actions de soutien au développement sportif ou culturel d'intérêt communautaire*

- Activités sportives  
*actions de soutien au développement sportif ou culturel d'intérêt communautaire*

## Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)  
*en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code*

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)  
*en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code*

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire  
*en matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ; organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code*

## Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie  
*création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire*

- Parcs de stationnement  
*création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire*

## Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme  
*en matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt*

communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L. 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

#### Logement et habitat

##### - Programme local de l'habitat

*en matière d'équilibre social de l'habitat : programme local de l'habitat ; politique du logement d'intérêt communautaire ; actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire ; réserves foncières pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ; action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ; amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire*

##### - Politique du logement non social

##### - Politique du logement social

##### - Action et aide financière en faveur du logement social

##### - Action en faveur du logement des personnes défavorisées

##### - Amélioration du parc immobilier bâti

##### - Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat

##### - Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

##### - Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)

#### Autres

##### - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

*en matière d'accueil des gens du voyage : création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage*

##### - Autres

*Promotion des relations européennes, ainsi que des relations internationales et de la coopération décentralisée d'intérêt communautaire Archéologie préventive ainsi que tous travaux, fouilles ou prestations relatifs à une opération d'archéologie préventive.*

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
80	Pôle Métropolitain du Grand Amiénois (200082063)	Pôle métrop.	386 598
80	SISCO d'Ailly-sur-Somme (200093805)	SM fermé	13 106
80	SM de l'Habitat de la Somme (200090280)	SM ouvert	184 918
80	Somme Numérique (258004365)	SM ouvert	587 621
80	SMAH du bassin versant de la Somme (AMEVA) (258004688)	SM ouvert	742 277
80	SM de l'aéroport d'Albert-Picardie (258004506)	SM ouvert	213 505

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)